

Déclaration de double appartenance hommes/femmes - Spécifique à la province du Hainaut - Saison 2026-2027

Nom : Prénom :

Club messieurs : Club dames :

Le club principal de la joueuse est le club messieurs. Les joueuses concernées par une double appartenance avec un club dames seront annotées de la mention « DAF » après leur nom, signifiant Double Appartenance Femme. En cas de transfert, celui-ci devra obligatoirement être effectué à partir du club messieurs, considéré comme club principal. Pour le club dames, le présent document devra être complété chaque saison, avant la date butoir fixée par la province.

Date butoir pour la saison 2026-2027 : 15 juillet 2026

Fait à :

Le : / / 2026

Signature de la joueuse

Signature du secrétaire

Signature du secrétaire

du club messieurs

du club dames

Le document complété et signé doit être transmis au secrétariat provincial du Hainaut (mathieu.jasinski@pinghainaut.be) avant la date butoir indiquée ci-dessus.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59